



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 03 OCTOBRE 2019

Date de convocation :

26/09/2019

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 22

L'an deux mille dix-neuf et le trois octobre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Jérôme PARRILLA, Caroline PAGÈS, Alain MARGALET, Claudie SERRE, Raphaël LOPEZ, **adjoints**, Maurice CHANARD, Alain DOMENECH, Maryse NOGUÈS, Catherine PALAU, Cécile LAVALL, Patrice RIU, Christelle VERNE, Cédric SANCHEZ, Philippe PIQUÉ, Frédéric CRAVO, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mr Xavier BERAGUAS (à Mme Caroline PAGÈS), Mr Denis OLIVE (à Mr William BURGHOFFER), Mr Bruno COSTA (à Mr Claude AYMERICH), Mme Naïma METLAINE (à Françoise CRISTOFOL) pour voter en son nom.

Absentes : Mmes Géraldine MIR, Florence PERAMON, Céline SALGUERO, Fatiha TAHARASTE, Sylvia OLIVE.

M. Frédéric CRAVO a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/78 : DEMANDE DE SUBVENTION À LA DRAC OCCITANIE POUR LA RESTAURATION DE L'ORGUE CLASSEE – EGLISE SAINT ETIENNE.

L'orgue est abrité dans l'église classée St-Etienne. L'église est excessivement humide, ce qui génère des chutes de salpêtre et de gravats qui se détachent des enduits, sur et dans l'orgue. Pour régler le problème, les toitures ont été rénovées en 2018. Les enduits sont terriblement dégradés. Un programme est prévu pour remédier à cela, des subventions viennent d'être accordées à la commune. Restaurer intérieurement la chapelle suppose de démonter au moins partiellement l'orgue, afin d'atteindre la voûte et les murs.

Les travaux devront donc être cordonnés avec un relevage de l'orgue, comprenant son dépoussiérage, le traitement des invasions fongiques et de l'oxydation des noyaux d'anches, le renforcement des installations de maintien, la remise en forme des tuyaux qui le nécessitent, un bon réglage mécanique, un contrôle de l'étanchéité de l'alimentation, et un accord général.

Le programme global s'élève à 80 000 € de travaux HT ainsi qu'à 7 824 € HT de maîtrise d'œuvre.

Ce projet peut être soutenu par l'Etat (DRAC Occitanie), tout comme par le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales et la Région Occitanie.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la restauration de l'orgue classée de l'église St-Etienne, pour un montant de 87 824 € HT.

- **VALIDE** le plan de financement suivant :

DRAC OCCITANIE	50 %	43 912 €
Région Occitanie	10 %	8 782 €
Conseil Départemental des Pyr-Orientales	20 %	17 564 €
Autofinancement	20 %	17 566 €

- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 03 octobre 2019



Le Maire,

William BURGHOFFER